



Règlement des Opens par
Swiss Kin-Ball

2018/2019

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
1.1. SPÉCIFICITÉS	3
2. CHALLENGES ET RÉCOMPENSES	3
3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT	3
3.1. ENGAGEMENT D'UNE ÉQUIPE	3
3.2. ENGAGEMENT DES JOUEURS	3
4. FORMULES DES COMPÉTITIONS	4
4.1. ORGANISATION	4
4.1.1. MIXITÉ DES ÉQUIPES	4
4.1.2. FINALES	4
4.2. NOMBRE DE JOUEURS	4
4.3. MODALITÉS DE CLASSEMENT	4
4.4. LISTE DES JOUEURS	5
5. OBLIGATION D'ARBITRAGE	5
5.1. DIPLÔMES	5
5.2. ARBITRES DES MATCHS	5
5.3. FEUILLES DE MATCH	5
6. ORGANISATION DES OPENS	5
6.1. DATES	5
6.2. HORAIRES	5
6.3. DÉPLACEMENTS	6
7. ORGANISATION D'UN OPEN	6
7.1. MISE EN PLACE	6
7.2. SALLES	6
7.3. MATÉRIEL	6
7.4. SÉCURITÉ ET RESPECT DU JEU	7
7.5. RETRANSMISSION LIVE DES MATCHS	7
8. DÉROULEMENT D'UN MATCH	7
8.1. RÈGLES DU JEU	7
8.2. PÉRIODES DE JEU	7
8.3. RÉSULTAT D'UN MATCH	8
8.4. SANCTION SUITE À UN AVERTISSEMENT MINEUR OU MAJEUR	8
8.5. FORFAITS	8
9. SANCTIONS FINANCIÈRES	8
9.1. SANCTION EN CAS DE FORFAIT	8
10. RÉCLAMATIONS, LITIGES	9
11. NON PRÉVUS	9

1. Préambule

Le présent règlement général concerne les « Opens mixtes loisirs » organisés par Swiss Kin-Ball en 2018/2019.

Des modifications peuvent y être apportées au cours de la saison. Toutes les personnes concernées en seront informées.

1.1. Spécificités

- Les Opens mixtes Loisirs sont au maximum de 4, répartis durant l'année,
- Le nombre maximum d'équipe inscrite par Open est de 10. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée,
- Chaque Open est un mini-tournoi avec un classement unique,
- Il n'y a qu'une catégorie regroupant les hommes et femmes dès 15 ans révolus au 1^{er} septembre 2018,
- Le règlement de jeu en vigueur en Suisse est applicable pour les Opens. La défensive rapprochée est interdite.
- Si le nombre d'équipe est suffisamment significatif, Swiss Kin-Ball organisera une finale sur invitation de trois équipes ayant participé aux Opens.

2. Challenges et récompenses

Le vainqueur de la finale des Open recevra une récompense. Elle sera annoncée durant la saison.

3. Conditions d'engagement

3.1. Engagement d'une équipe

Pour participer à un Open, les équipes doivent :

- s'engager à respecter les statuts et les règlements de Swiss Kin-Ball,
- présenter au moins un arbitre de niveau 1 pour l'Open concerné.

Aucun droit d'engagement d'équipe n'est perçu. Si l'équipe ne dispose pas d'arbitre, elle peut faire la demande à Swiss Kin-Ball qui en fournira un. L'équipe devra alors payer son dédommagement qui se monte à CHF 50.-.

3.2. Engagement des joueurs

Pour participer à un Open, un joueur doit :

- être membre d'un club affilié à Swiss Kin-Ball,
- ou être membre de Swiss Kin-Ball à titre individuel,
- ou payer les frais d'adhésion à Swiss Kin-Ball à titre individuel lors de l'Open où le joueur est inscrit (l'adhésion étant alors valable pour les Opens futurs de la même saison),
- s'engager à respecter les statuts et les règlements de Swiss Kin-Ball.

Pour pouvoir participer aux Opens, un joueur :

- doit être âgé de 15 ans révolus au 1^{er} septembre 2018 (né avant le 2 septembre 2003),

- tout joueur de moins de 15 ans sera refusé,
- peut prendre part aux rencontres SKL, SKLW, SKL U-12 ou SKL U-15.

Le montant des droits d'engagement aux Opens pour la saison 2018/2019 est de CHF 10.- par joueur. L'adhésion à Swiss Kin-Ball à titre individuel est de CHF 20.- par saison.

Le montant devra être réglé sur place lors de l'Open concerné. Les frais de joueurs sont à payer en une fois pour l'ensemble de l'équipe. Tous les frais et sanctions sont à payer en francs suisses.

4. Formules des compétitions

4.1. Organisation

Les équipes s'affrontent durant des Opens organisés par les clubs sur appel d'offre. Chaque équipe jouera au minimum 3 matchs durant l'Open.

A l'issue du 4^{ème} Open et si le nombre d'équipe est suffisamment significatif, Swiss Kin-Ball invitera 3 équipes pour participer à la finale des Opens. Si une équipe décline l'invitation, elle sera remplacée.

4.1.1. Mixité des équipes

Chaque équipe doit veiller à avoir en tout temps 2 femmes et 2 hommes sur le terrain.

L'arbitre, ainsi que le représentant de Swiss Kin-Ball, veilleront à faire appliquer cette règle. L'arbitre avertira verbalement toute équipe manquant à cette obligation afin qu'elle règle la situation.

Si l'équipe n'est plus en mesure de présenter 2 femmes et 2 hommes, elle pourra continuer le match si les capitaines acceptent qu'elle continue avec 1 seul représentant d'une des catégories.

4.1.2. Finales

La finale des Opens se déroulera lors de la finale de Swiss Kin-Ball League.

4.2. Nombre de joueurs

Le nombre maximum de joueurs par Open et inscrit sur la feuille de match est de 10. Le minimum est de 4 dont au moins 2 femmes et 2 hommes. L'équipe doit impérativement aligner 4 joueurs sur le terrain.

Chaque équipe dispose d'un staff de trois personnes au maximum par match soit un entraîneur et deux aide-entraîneur.

4.3. Modalités de classement

Le classement est définitif à l'issue de l'Open.

Le classement tient compte des points attribués lors de chaque rencontre.

Des points peuvent être retirés au classement général.

En cas d'égalité de points, les critères utilisés pour départager les équipes sont :

- Le plus de parties gagnées
- Le plus de 2^{ème} places
- Le moins de points retirés
- Le plus de périodes gagnées
- Le moins de périodes perdues
- Les résultats obtenus lors des confrontations directes
- Les périodes gagnées lors des confrontations directes
- Les périodes perdues lors des confrontations directes

Si à ce stade l'égalité persiste, Swiss Kin-Ball organisera un bris d'égalité afin de départager les équipes.

4.4. Liste des joueurs

La liste des joueurs est à fournir au plus tard le matin de l'Open sur place. Il n'y a pas d'ID à fournir sauf en cas de doute sur l'âge d'un participant. Le représentant de Swiss Kin-Ball pourra demander l'ID d'un joueur directement sur place.

5. Obligation d'arbitrage

5.1. Diplômes

Les arbitres d'un match d'Open devront obligatoirement être titulaire du diplôme d'arbitre 1 au minimum.

5.2. Arbitres des matchs

Les arbitres des matchs seront désignés par Swiss Kin-Ball.

5.3. Feuilles de match

Un représentant de Swiss Kin-Ball sera présent lors des Opens et apportera les feuilles de matchs qui seront remplies informatiquement.

Chaque joueur devra être identifiable par un numéro unique sur le dos du dossard.

6. Organisation des Opens

6.1. Dates

Les dates des Opens sont déterminées avant le début de saison par Swiss Kin-Ball selon les candidatures des clubs et les journées de championnats déjà fixées. Le planning est transmis aux équipes concernées après l'assemblée des délégués.

La composition des matchs sera fixée par Swiss Kin-Ball.

6.2. Horaires

Les matchs pourront avoir lieu les samedis ou dimanches entre 9h à 19h. Les horaires des matchs sont fixés par Swiss Kin-Ball. Seule l'heure du début du premier

match sera établie. Les matchs se jouent à la suite. Les matchs se jouent dans l'ordre défini par Swiss Kin-Ball.

L'accès à la salle et aux vestiaires doit être garanti 30 minutes avant le premier match.

6.3. Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé par Swiss Kin-Ball, quelles que soient les conditions de voyage.

7. Organisation d'un Open

7.1. Mise en place

Le club recevant est tenu de créer les conditions matérielles pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions.

7.2. Salles

Le terrain de jeu doit être au minimum de 20m par 20m avec au moins 2m de dégagement sur chaque côté. Le club organisateur tient à disposition une chevillière d'au moins 20m pour un contrôle éventuel.

Le club recevant prévoit pour chaque terrain :

- Une table de marquage suffisamment grande
- Un banc de remplaçants pour chaque équipe
- Un terrain délimité clairement par des lignes au sol tracées de la même couleur et d'une largeur d'au minimum de 5cm. Le club veillera à ce qu'aucune autre ligne de couleurs semblables ne puisse être confondues avec les limites du terrain. Le centre du terrain sera également défini et marqué.

Le club organisateur doit prévoir un moyen pour les joueurs de se restaurer sur place et mettre à disposition des tables et des bancs ou des chaises. Si le club est dans l'impossibilité de le faire, il doit prévenir Swiss Kin-Ball dans les meilleurs délais.

7.3. Matériel

Le matériel utilisé au cours des Opens sera celui de Swiss Kin-Ball. Le set devra permettre une pratique correcte d'un match de Kin-Ball (échauffement compris), soit :

- 4 ballons avec baudruches
- 2 baudruches de remplacement
- 2 marqueurs
- 1 gonfleur

Si un club souhaite organiser plus d'un terrain, le club sera responsable d'apporter personnellement le/les set(s) nécessaire pour les terrains supplémentaires.

Les chasubles sont de la responsabilité des équipes. Chaque équipe devra disposer de chasubles numérotées. Chaque joueur aura un numéro défini unique durant la journée.

Le ou les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

Le matériel pour la finale est le même que celui des Opens. Le(s) club(s) organisateur(s) peuvent s'ils le désirent créer des chasubles spécifiques pour l'occasion.

7.4. Sécurité et respect du jeu

En cas de désordre du fait de l'attitude du public d'un club, l'arbitre chef est en droit de suspendre le match et de le continuer à huis-clos si l'attitude négative du public continue après l'avoir averti verbalement.

Chaque club est responsable de l'agissement de ses joueurs avant, pendant et après le match.

Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le score et expliquer quelques règles, sans gêner le jeu. Il devra renoncer à tout commentaire visant à prendre parti pour une équipe.

7.5. Retransmission Live des matchs

Swiss Kin-Ball possède les droits exclusifs de retransmission Live des matchs des compétitions suisses, y compris ceux de la journée des finales.

Les clubs désirant retransmettre en Live les matchs devront au préalable obtenir l'accord express de Swiss Kin-Ball. Cet accord peut être sujet à une contrepartie financière.

8. Déroulement d'un match

8.1. Règles du jeu

Les règles appliquées au cours d'un match sont celles du règlement officiel de Swiss Kin-Ball. La défensive rapprochée est interdite.

8.2. Périodes de jeu

Tous les matchs se jouent aux points selon la formule complète du règlement officiel de Swiss Kin-Ball avec un pointage cible à 13 points.

Si le match doit se dérouler ou se terminer à 2 équipes, les périodes de jeu auront un pointage cible de 13 points, sans remise du ballon au centre à 11 points.

Les matchs se jouent en 3 périodes, sans prolongations.

8.3. Résultat d'un match

Il y a 9 points en jeu par match, réparti de la manière suivante

Une équipe gagne toutes les périodes (3-0-0)	1 ^{er}	2 ^e	2 ^e
	5 pts	2 pts	2 pts
Une équipe gagne 2 périodes (2-1-0)	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
	5 pts	3 pts	1 pts
Chaque équipe gagne une période (1-1-1)	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
	3 pts	3 pts	3 pts

Aucun point de classement n'est attribué, ni pour le nombre de périodes gagnées, ni pour des points de fair-play.

8.4. Sanction suite à un avertissement mineur ou majeur

Un carton jaune (avertissement mineur) retire un point de classement.

Chaque carton rouge (avertissement majeur) retire 3 points au classement.

Un joueur ayant reçu un carton rouge ne pourra plus continuer le match en cours. De plus, il sera exclu de la journée.

8.5. Forfaits

Si une équipe déclare forfait avant l'Open (se désinscrit), elle sera remplacée dans la mesure du possible.

Si une équipe déclare forfait avant le début d'un match, ce dernier se jouera à deux équipes.

L'équipe forfait ne marque aucun point de classement. Les deux autres équipes se partagent la première et deuxième place.

Les périodes perdues par l'équipe forfait seront comptabilisées.

Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité au classement de 3 points.

Les équipes déclarant forfait seront sanctionnées financièrement (voir art. 9).

9. Sanctions financières

Toutes les sanctions financières ci-dessous seront adressées directement au responsable référant.

9.1. Sanction en cas de forfait

Si une équipe déclare forfait pour un Open, plus de 15 jours avant et que l'équipe peut être remplacée. Aucune sanction n'est prise à l'égard de l'équipe fautive.

Si l'équipe ne peut être remplacée ou que le forfait est annoncé moins de 15 jours avant l'Open, l'équipe fautive sera sanctionnée d'un montant de CHF 50.-

10. Réclamations, litiges

Chaque équipe, par l'intermédiaire de son responsable peut saisir Swiss Kin-Ball en cas de réclamations et/ou litiges. Toutes réclamations et/ou litiges devra parvenir à Swiss Kin-Ball moins d'une semaine après la fin du match concerné. Ils seront réglés par Swiss Kin-Ball au cas par cas.

11. Non prévus

Les cas non prévus par ce règlement sont de la compétence de Swiss Kin-Ball.